



HAL
open science

CEDAG - Centre de droit des affaires et de gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEDAG - Centre de droit des affaires et de gestion. 2013, Université Paris Descartes. hceres-02031482

HAL Id: hceres-02031482

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031482>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre d'Etudes et de Recherche en Droit des Affaires
et Gestion
CEDAG
sous tutelle des
établissements et organismes
Université Paris Descartes



Décembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : **Centre d'Etudes et de Recherche en Droit des Affaires et Gestion**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A+	B	A	B



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre d'Etudes et de Recherche en Droit des Affaires et Gestion
Acronyme de l'unité :	CEDAG
Label demandé :	EA
N° actuel :	1516
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Dominique LEGEAS
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Dominique LEGEAS

Membres du comité d'experts

Président :	M. Jean WALINE, Université de Strasbourg
Experts :	M. Michel BELANGER, Université Bordeaux 4
	M ^{me} Edith BLARY, Université Lille 2
	M. Xavier BIOY, Université Toulouse 1 Capitole
	M. Marc ORTOLANI, Université Nice Sophia Antipolis
	M. Emmanuel PUTMAN, Université Aix-Marseille, (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Stefano MARULLO, vice-Président de l'Université Paris Descartes



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité :

Si le centre d'études et de recherche en droit des affaires et gestion (CEDAG) est une unité de recherche ancienne, il a connu de profondes mutations au cours du contrat quinquennal qui s'achève ayant entraîné un changement de direction et de gouvernance au 1^{er} septembre 2011. Il s'en est suivi une totale réorganisation dont on ne peut pas encore totalement mesurer les effets.

Les changements se sont aussi concrétisés par l'attribution de nouveaux locaux. Ils sont situés sur le campus de la Porte de Vanves, 10, avenue Pierre Larousse, 92240 Malakoff.

Équipe de Direction :

A la suite des observations qui avaient été formulées lors de la visite précédente d'un comité AERES, le mode de direction du CEDAG a été changé. Désormais, cette unité de recherche est dirigé par un directeur unique et il est organisé en quatre pôles (pôle financement et vie des affaires, pôle de recherches universitaires sur le développement durable, l'entreprise et la société, pôle ingénierie patrimoniale, pôle management), chacun de ceux-ci étant animé par un responsable. Cependant, le comité n'a pas jugé utile de procéder à une évaluation individualisée de chacun des pôles qui fonctionnent comme des axes de recherche et non en équipe autonome.

Nomenclature AERES :

SHS2_1 Droit

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	36	31	24
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	/	/	/
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	/	/	/
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	/	/
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	/	/	/
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,25	0,25	/
TOTAL N1 à N6	37,25	31,25	24
Taux de producteurs	77,41 %		



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	54	
Thèses soutenues	14	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	1	
Nombre d'HDR soutenues	0	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	21	16



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte :

Il faut relever :

- une unité regroupant des enseignants-chercheurs confirmés et reconnus dans leurs domaines respectifs et dans les disciplines juridiques et la gestion soudés autour de leur directeur ;
- une attractivité certaine. En témoignent notamment le recrutement par mutation de jeunes professeurs et le nombre de doctorants ainsi que la participation à de nombreuses manifestations scientifiques nationales et internationales ;
- une production régulière et de qualité. Plusieurs membres du CEDAG dirigent d'importantes revues juridiques ou sont membres de comités éditoriaux ;
- des liens forts avec les milieux professionnels dans les domaines juridiques et économiques.

Points à améliorer et risques liés au contexte :

Il faut souligner comme points à améliorer :

- la recherche de financements extérieurs de type ANR, GIP etc. ;
- la gouvernance qui reste à bien des égards informelle ;
- le soutien administratif de l'unité ;
- le financement des doctorants ;
- l'appui à la soutenance de HDR ;
- la lisibilité à long terme (à 5 ans) du projet de recherche.

Recommandations :

Pour l'unité :

Il faudrait :

- diversifier la recherche collective sous d'autres formes que l'organisation de colloques ;
- mettre en place une structuration plus formelle de l'unité ;
- inciter les maîtres de conférences à soutenir leur HDR.

Pour la tutelle :

Il serait souhaitable de fournir un appui administratif à l'unité.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques :

La production scientifique est soutenue et de qualité. Les publications sont faites dans des revues classées selon les critères AERES : 451 publications répertoriées pour l'unité dont 189 pour le pôle Financement et vie des affaires, 89 pour le pôle Développement durable, 26 pour le pôle Ingénierie patrimoniale et 144 pour le pôle Gestion.

Les articles et ouvrages font référence dans la communauté de spécialistes de ces disciplines et couvrent un large champ disciplinaire : la quasi-totalité du droit des affaires, le droit de la responsabilité civile, le droit patrimonial et de la famille, la gestion.

La recherche est servie par des producteurs dont la notoriété est reconnue nationalement et internationalement. Sa diffusion emprunte des vecteurs classiques, comme la publication dans les revues nationales à comité de lecture, la rédaction d'ouvrages individuels ou collectifs, l'organisation de journées d'étude, la participation à des groupes de travail, la publication des nombreux (9) colloques organisés.

Sans rompre totalement avec les thématiques antérieurement explorées, le CEDAG a fait évoluer ses objets de recherche pour assurer une meilleure adéquation entre les axes de recherches regroupés sous forme de pôles et de centres d'intérêts et compétences de ses membres. Sont ainsi exploitées toutes les potentialités d'une équipe transdisciplinaire très active.

On ne peut que souligner l'excellence des travaux individuels et le dynamisme et la régularité des colloques. On relèvera néanmoins le taux de producteurs (77,4%) qui pourrait être amélioré.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques :

Nombre de membres du CEDAG bénéficient d'une forte notoriété. Ils organisent et participent de manière régulière à des colloques de portée nationale et internationale. Ils publient dans les meilleures revues et dans des ouvrages collectifs (notamment dans des mélanges). En outre, des cahiers de recherche sont publiés en ligne par le pôle management.

A titre individuel, leur expertise est reconnue. En témoignent les participations à de nombreux groupes d'experts et commissions (Commission des clauses abusives, Banque mondiale, Parlement européen...) et les participations à des manifestations scientifiques prestigieuses.

A l'international, les liens avec des universités étrangères tendent à se développer grâce aux relations personnelles entretenues par quelques membres de l'unité avec des collègues étrangers. Ces relations essentiellement personnelles comportent toutefois le risque d'une remise en cause consécutive à un départ à la retraite ou à une mutation. Cette ouverture à l'international devrait toutefois être renforcée grâce à la participation du Centre au projet Paris Sorbonne Abou Dhabi et à la présence de l'équipe de spécialistes de droit international privé.

Le CEDAG et les masters 2 qui lui sont adossés attirent des chercheurs et des étudiants de plusieurs horizons ce qui atteste d'un rayonnement indéniable.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel :

L'intégration de l'unité dans son environnement se manifeste par des liens étroits noués avec les milieux professionnels (banque, notariat, magistrature et barreau) et la mise en place d'un réseau de praticiens participant aux recherches et aux formations (notamment en masters professionnels).

Des cycles de conférences organisés sous la direction scientifique d'enseignants-chercheurs du CEDAG mettent en présence universitaires et représentants du monde professionnel (avocats, notaires), et économique (banque). Des ateliers ouverts aux praticiens sont aussi organisés.

Le comité a tout particulièrement remarqué que la Cour de cassation a choisi le CEDAG pour l'organisation d'un prochain cycle de conférences, et qu'un des membres du Centre a rédigé, à la demande de la Banque mondiale le projet de réforme du droit des procédures collectives pour l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).



L'intégration de l'unité dans son environnement est donc excellente.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité :

Peu d'éléments sont fournis. A la suite des observations formulées à l'occasion de la précédente visite AERES, il a été mis fin à la direction bicéphale et cette direction est désormais assurée par une seule personne. La rédaction de statuts devrait permettre de préciser la répartition des compétences entre les membres du CEDAG et notamment entre le directeur et les responsables des quatre pôles.

Cette gouvernance souple semble cependant satisfaire les membres de l'unité.

L'attribution de nouveaux locaux plus vastes est appréciée. Elle rend agréables les conditions de travail tant des enseignants-chercheurs que des doctorants. Elle facilite la proximité et les rencontres informelles.

L'accès à la documentation est jugé facile. Une différence de traitement semble cependant poindre entre doctorants qui assurent des enseignements et les autres quant à l'accès à l'impression de documents et à la gratuité des photocopies.

Enfin, les moyens en personnels dédiés à la recherche sont limités (un ingénieur à quart-temps) rendant l'investissement dans des projets de recherches collectifs de type ANR difficiles. De plus, la dotation de l'université paraît modeste compte tenu de l'ampleur des travaux accomplis et des ambitions de l'unité.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche :

L'étude des documents fournis a permis d'identifier 12 masters 2 (3 en droit des affaires - 1 en développement durable - 3 en ingénierie patrimoniale - 5 en gestion pôle management) impliqués dans les activités de recherches par l'organisation de colloques, journées d'études et cycles de conférences.

A destination des étudiants de master, le pôle management organise des ateliers et des cycles de séminaires.

En concertation avec l'Ecole doctorale (ED 262 Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion), des actions sont menées envers les doctorants. Des rencontres doctorales (tous les deux mois) et ateliers doctoraux sont organisés. Un comité de suivi des thèses vient d'être mis en place. Une accélération du rythme des soutenances a pu être constatée. Par ailleurs, les doctorants sont associés à la préparation des colloques.

Quant aux jeunes docteurs, ils bénéficient d'une préparation au concours d'agrégation.

On peut regretter que les actions de soutien ne soient pas étendues aux maîtres de conférences pour les inciter à soutenir leur habilitation à diriger des recherches (aucune soutenance n'est mentionnée).

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Si le projet est clairement défini à court terme (à deux ans), il manque de visibilité à long terme (à cinq ans) sans doute en raison de la récente réorganisation de l'unité et de la création de nouveaux pôles. Il gagnerait peut être à être fédéré autour d'axes de recherches moins nombreux. L'organisation en quatre pôles développant chacun plusieurs axes de recherche donne l'impression d'une juxtaposition d'équipes sans réelle interaction entre elles et ne permet pas de révéler suffisamment la dimension collective de la recherche qui existe pourtant.



4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite :

Début : 11 décembre 2012 à 8 h 45

Fin : 12 décembre 2012 à 18 h 00

Lieu de la visite :

Institution : Université Paris Descartes

Adresse : Salle des conseils, campus de la porte de Vanves, 10 avenue Pierre Larousse, 92245 Malakoff

Locaux spécifiques visités:

Locaux du CEDAG

Déroulement ou programme de visite :

Les rencontres avec les membres du CEDAG se sont déroulées dans le cadre de la visite de plusieurs unités de recherche de l'Université Paris Descartes qui ont eu lieu les 11 et 12 décembre 2012. L'accueil du comité d'experts a été organisé par le Doyen de la Faculté de droit et les Directeurs des unités de recherche concernées.

Après une réunion à huis clos du comité de (8h45-9h45), une première réunion (9h45-10h30) a été consacrée à l'audition de M. Stefano MARULLO, vice-Président de l'Université Paris-Descartes qui a présenté à la vision de la recherche en droit dans l'Université Paris Descartes et de la place attribuée aux unités de recherche dans ce domaine.

La deuxième rencontre (10h30-12h30) a permis au directeur du CEDAG, M. le Professeur Dominique LEGEIS, ainsi qu'aux animateurs d'axes, de présenter leur unité de recherche. Un dialogue constructif s'est ensuite instauré entre les membres du comité et ceux de l'unité, présents en nombre. Cet échange a permis de compléter utilement les données dans le dossier de l'unité.

La troisième rencontre (12h30-13h00), effectuée à huis clos, a permis de recueillir les impressions de plusieurs doctorants de l'unité.

La visite s'est poursuivie l'après-midi par des entretiens avec les directeurs et des membres de l'Institut droit et santé.

Les membres ont ensuite échangé à huis clos (17h00-18h30) sur les rencontres de la journée.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

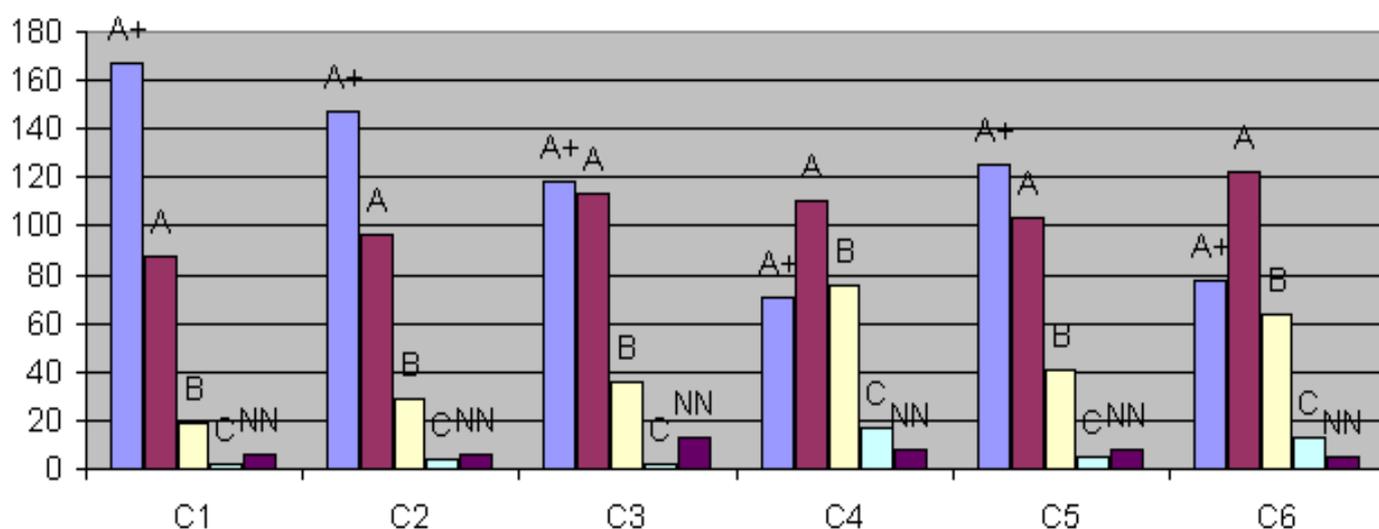
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles

Vice Président du Conseil Scientifique

Paris le 24.04.2013

Vos ref : S2PUR140006625 – Centre
de Droit des Affaires et de Gestion –
0751721N

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de recherche
Agence d'Évaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'unité « Centre de Droit des Affaires et de Gestion »

Vous trouverez ci-joint les réponses du Directeur de l'Unité, Dominique LEGEAIS, auxquelles le Président et moi-même n'avons aucune remarque particulière à apporter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice Président du Conseil Scientifique



Stefano Marullo, DM, DesSci

A la suite de la réception du dossier d'évaluation du CEDAG (EA 1516) , le directeur, Dominique Legeais a organisé une réunion avec les directeurs de pôles le 17 avril 2013 pour recueillir leur observations. Les membres de l'équipe ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des observations formulées par le comité d'évaluation. Elles lui seront fort utiles pour la mise en œuvre de son projet. Le rapport ne suscite de sa part que trois observations et précisions.

D'abord, le rapport regrette l'absence de mesures prises pour promouvoir l'habilitation de HDR. Pendant la période concernée, deux HDR ont été soutenues avec succès. Aujourd'hui parmi les effectifs du centre, tous ceux qui ont l'ancienneté requise sont HDR. Les autres sont encore trop jeunes pour le devenir. Il va de soi que le centre adoptera pour les collègues concernés la même politique que celle menée pour le suivi des doctorants ou la préparation à la maîtrise de conférence ou à l'agrégation de ses jeunes docteurs.

Ensuite, le rapport regrette que la gouvernance du centre ne soit pas plus structurée alors même qu'il note que celle-ci donne satisfaction en raison de sa souplesse. La direction actuelle a conscience de la nécessité de formaliser le cadre de fonctionnement, c'est la raison pour laquelle dans le projet du centre (Cf. p2 du Dossier d'évaluation) il a été précisé que le centre entendait se doter rapidement de statuts, ce travail a d'ailleurs déjà commencé, leur adoption est prévue pour la fin de l'année universitaire.

Enfin, le rapport regrette l'absence de recherche de financements complémentaires. D'ors et déjà le CEDAG a répondu à un appel d'offre présenté par la fédération française de la franchise dont les résultats sont attendus prochainement. En liaison avec le nouveau chargé de recherches des mesures ont été prises pour rechercher des financements dans le cadre du mécénat, de la fondation de l'université ou de partenariats.